



Répartition des sièges

Chaque parti (ou groupe de listes) reçoit autant de sièges que le nombre électoral est contenu de fois dans le total des suffrages qu'il a recueillis. Ce nombre électoral est le nombre entier immédiatement supérieur au total des suffrages valables divisé par le nombre des sièges à pourvoir augmenté d'une unité. Lorsque cette première répartition ne permet pas d'attribuer tous les sièges à pourvoir, le nombre de suffrages de chaque parti (ou groupe de listes) est divisé par le nombre de sièges qu'il a déjà obtenus, augmenté d'une unité. Un siège supplémentaire est attribué à la liste qui obtient le quotient le plus élevé. Cette opération est répétée tant qu'il reste des sièges disponibles.

Le nombre électoral est égal à 7 019 340 / 101 + 1, soit 69 499

	1ère répartition	2ème répartition
	Suffrages	Quotient
	Sièges	Sièges
1. Les verts	803 720	
2. Les socialistes	1 281 712	
7. Alliance de gauche	937 240	
	<hr/>	
	3 022 672	43
3. Démocrate-chrétien	840 366	68 697.09
4. Libéral	1 601 799	43
5. Radical	808 515	
	<hr/>	
	3 250 680	46
6. Union démocr. centre	745 988	69 163.40
	<hr/>	
	745 988	10
	<hr/>	
	7 019 340	99
Totaux		100

= quotient le plus élevé